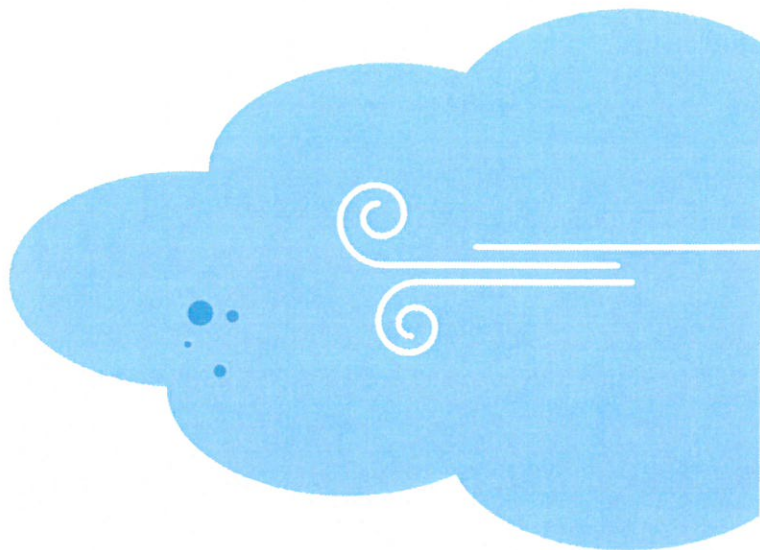


Mieux respirer,  
c'est ça l'idée !



## Quel prix ?

Le coût du certificat qualité de l'air est de 4,18€. Ce prix couvre uniquement les frais de fabrication, de gestion et d'envoi. Une fois acquis, le certificat est valable aussi longtemps qu'il reste lisible.

Il ne s'agit pas d'une taxe et il n'y a aucune recette pour le budget de l'État.



En France, la pollution atmosphérique coûte 100 milliards d'euros par an

## Quels avantages ?

En fonction des décisions prises par les collectivités territoriales, le certificat qualité de l'air offre des avantages aux véhicules les moins polluants :

- › modalités de stationnement favorables
- › conditions de circulation privilégiées
- › circulation autorisée dans des zones à circulation restreinte (ZCR) – plus de 20 villes en France ont engagé une préfiguration de telles zones

Le certificat est nécessaire pour circuler dans les zones à circulation restreinte qui peuvent être mises en place par les mairies ou par les préfetures lors des pics de pollution.

En Europe, il existe déjà plus de 200 zones qui réservent la circulation aux véhicules les moins polluants



## Quel calendrier ?

### Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016

Délivrance des certificats qualité de l'air pour les véhicules immatriculés en France (commande sur internet avec paiement par carte bancaire)

### Automne 2016

Première application du certificat qualité de l'air pour la gestion des pics de pollution à Grenoble

### Le 1<sup>er</sup> décembre 2016

Dispositif spécifique pour les grandes flottes d'entreprises ou d'administrations

### Le 1<sup>er</sup> janvier 2017

- › Premières restrictions de circulation à Paris appuyées sur le certificat
- › Procédure de paiement par chèque bancaire ou postal opérationnelle
- › Ouverture du dispositif aux véhicules immatriculés à l'étranger

Pour obtenir le certificat, munissez-vous de votre carte grise et demandez-le sur :

[www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)

